

Observations :

.....

.....

.....

.....

Montant forfaitaire (tarif 2017) :

1850 € HT pour un branchement n'excédant pas 6 mètres sous voirie existante, avec pose d'un tabouret de raccordement.

Taux de TVA :

La facture définitive sera établie sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation des travaux. Elle vous sera adressée après exécution des travaux.

Je m'engage , après les travaux de raccordement, à en informer et contacter le service d'assainissement (02 90 74 74 99 ou 02 90 74 74 97) afin qu'il procède au contrôle de conformité portant sur la séparation des eaux usées et pluviales. Suite au raccordement, je serai soumis au versement de la PFAC (participation financière pour l'assainissement collectif) au tarif en vigueur à la date du raccordement.
A défaut de demande de contrôle, je m'expose à une pénalité de 510 euros (tarif 2017).

Je déclare avoir pris connaissance ou si ce n'est le cas à la date de signature de la présente, je m'engage à prendre connaissance du règlement de service public d'assainissement collectif en vigueur consultable en ligne sur le site de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.fr).

Fait à le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Direction eau et assainissement.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagné d'un justificatif d'identité.